

Association des Jardins Familiaux de Besançon et environs - Attribution d'une subvention complémentaire

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : L'Association des Jardins Familiaux poursuit une activité exemplaire au profit des familles bisontines par le jardinage, l'animateur jouant un rôle très important pour la gestion, l'entretien collectif et communautaire et la sensibilisation-formation.

Au titre de l'année 2004 et dans la continuité de l'aide allouée en 2003, une subvention d'un montant de 11 517 € couvrant la période de janvier à juillet 2004 a été inscrite au budget primitif 2004.

Sur proposition de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à attribuer à cette association une subvention complémentaire de 9 871 € afin de contribuer au coût de cet animateur jusqu'au 31 décembre 2004, somme à inscrire en dépenses au compte 65.63.6574-34000 après prélèvement d'un crédit d'égal montant sur le compte des dépenses imprévues (chapitre 022) du budget primitif de l'exercice courant.

«M. Éric ALAUZET : Juste pour vous informer et signaler à l'occasion de ce rapport la distinction que vient de recevoir son Président Jean-Claude FALCINELLA qui vient d'être honoré du Mérite Agricole. Je crois que ça salue vraiment un travail de bénévole méticuleux, quotidien, très engagé et pour une association qui fait vraiment beaucoup de travail à Besançon.

M. LE MAIRE : Un très gros travail est effectivement réalisé par le Président, Jean-Claude FALCINELLA, mais aussi par l'ensemble des bénévoles. De plus en plus ces jardins deviennent quelque chose d'exceptionnel et de beau et lorsque l'on voit l'amour et la passion avec lesquels ces jardiniers entourent leurs jardins, c'est vraiment remarquable. Je crois que c'est une distinction qui était très très largement méritée par Jean-Claude».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

N'ont pas participé au vote : Mme PRESSE, Mme FALCINELLA.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 2004.